

Règlement du jeu-concours « Lancement 92 »

1. Organisateur

La société Book Your Books SAS, immatriculée au 65 rue de la Croix, 92000 Nanterre et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 832 848 840, représentée par son Président, **organise du 1^{er} septembre au 30 novembre 2018** inclus, un jeu-concours intitulé « Lancement 92 » pour favoriser la construction de sa communauté de lecteurs dans les Hauts-de-Seine proposant leurs livres à la location.

2. Qui peut participer ?

Le jeu est ouvert à tout nouveau membre résidant dans les Hauts-de-Seine (92) et rejoignant la communauté en s'inscrivant gratuitement, en remplissant les différents formulaires d'inscription sur la plateforme de la Société à l'adresse <https://www.bookyourbooks.com>.

Le jeu est donc ouvert, conformément aux conditions générales d'utilisation de la plateforme bookyourbooks.com aux seules personnes physiques majeures.

Ne peuvent pas participer au jeu-concours les personnes directement impliquées dans l'organisation, la réalisation, la mise en œuvre et l'animation du concours.

3. Comment participer ?

Pour participer, le nouveau membre rejoignant la communauté sur bookyourbooks.com durant la durée du jeu-concours, devra indiquer « Lancement 92 » dans la case « Code promotionnel » du formulaire d'inscription sur la plateforme bookyourbooks.com (bouton « je rejoins la communauté ») et terminer son inscription.

Une seule participation est possible par personne physique.

4. Dotations et mode de sélection des gagnants

L'organisateur tirera au sort 3 gagnants parmi les nouveaux inscrits durant la période du jeu-concours ayant indiqué le code promotionnel du jeu-concours et ayant leurs profils à jour à la clôture du jeu-concours : photographie du membre, biographie pour se présenter aux autres membres, date de naissance, téléphone.

L'organisateur contactera les gagnants par courrier ou par mail aux coordonnées enregistrés par ceux-ci sur la plateforme.

Tout gagnant ne s'étant pas manifesté dans les 30 jours suivant le jour où il aura été contacté, ne sera pas autorisé à réclamer son lot gagnant. Dans ce cas, le lot ne sera pas attribué.

Chaque gagnant gagnera l'équivalent de 50 euros de livres à retirer dans une librairie des Hauts-de-Seine. L'organisateur cherchera une librairie proche du domicile du gagnant pour qu'un chèque-cadeau de 50 euros soit à disposition du gagnant à cette librairie, le gagnant étant libre du choix des livres à retirer chez le libraire.

5. Responsabilités

La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'éventuel dysfonctionnement du mode de participation au présent jeu-concours. Dans ce cas, les participants ne pourront prétendre à aucune contrepartie.

6. Informatique et Libertés

Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la Loi du 6 août 2004, les informations collectées pour participer au jeu-concours sont destinées exclusivement à l'organisateur.

Les données collectées à cette fin sont obligatoires pour participer au jeu-concours. Par conséquent, les personnes qui souhaiteraient supprimer ces données avant la fin du jeu-concours ne pourront pas participer au jeu-concours.

Les gagnants autorisent expressément l'organisateur à reproduire et à publier gracieusement sur les documents d'information liés au présent jeu-concours, y compris sur les réseaux sociaux, leur prénom, leur commune d'habitation ainsi que leurs principaux centres d'intérêts dans les livres.

Tout participant au jeu-concours dispose par ailleurs d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant sur simple demande écrite à l'adresse suivante :

Book Your Book SAS
« Jeu-concours Lancement 92 »
65 rue de la Croix
92000 – Nanterre

7. Acceptation du règlement

La participation à ce jeu-concours implique l'acceptation totale à ce règlement.

Aucune information ne sera donnée par téléphone.

Tout défaut de renseignement ou fausse déclaration d'identité ou adresse entraînera automatiquement l'élimination du participant. L'organisateur se réserve le droit de vérifier l'exactitude des renseignements fournis par les participants.

8. Réserve

L'organisateur ne saurait être tenu responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le présent jeu-concours devait être modifié, reporté ou annulé partiellement ou complètement. Sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune réparation ne pourrait lui être demandée.

L'organisateur se réserve le droit d'invalider à tout moment et sans préavis la participation de tout participant n'ayant pas respecté le présent règlement.

9. Remboursement

L'organisateur ne remboursera aucun frais lié à la participation au jeu-concours sauf la connexion internet pour l'inscription sur la plateforme sur présentation de justificatifs et sur la base des 10 minutes moyennement observées pour satisfaire l'inscription. De telles demandes de remboursement sont à adressées à :

Book Your Book SAS
« Jeu-concours Lancement 92 »
65 rue de la Croix
92000 – Nanterre

10. Règlement

Ce règlement peut être consulté sur le site bookyourbooks.com.

Il peut être obtenu par courrier gratuitement en en faisant la demande adressée à :

Book Your Book SAS
« Jeu-concours Lancement 92 »
65 rue de la Croix
92000 – Nanterre

Les frais postaux d'une telle demande seront remboursés sur la base du tarif lent en vigueur.

Ce règlement est déposé en l'étude de Maître Pascal VIGNAT, Huissier de Justice, Audiencier au Tribunal de Grande Instance sis au 10, Villa Vauvenargues 75018 PARIS.

11. Fraude

Toute fraude, ou tentative de fraude, manifestée par un commencement d'exécution ou commise en vue de percevoir indûment un lot, fera l'objet de poursuites aux dispositions des articles 313-1 et suivants du Code Pénal.

12. Loi applicable

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Toute difficulté relative à l'interprétation, l'exécution de ce règlement sera réglée à l'amiable entre les Parties. Si dans le mois qui suit, aucun accord n'est trouvé, le litige pourra être soumis aux tribunaux compétents de Paris.